

Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH

SDevRH/JYV/RM/MM N° 2024 - 306

## DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

**Vu** le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Sont admis à concourir au concours externe des Ingénieurs d'Etudes n°15 BAP E " Ingénieur-e en ingénierie logicielle ", les candidats dont les noms suivent :

<b>ATES LOHMANN</b>	Onur Eugénie	<b>SOUVILLE SRIHI</b>	Louis Haythem
-------------------------	-----------------	---------------------------	------------------

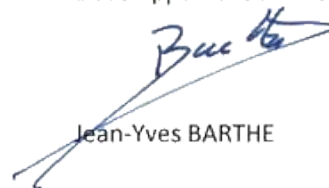
Article 2<sup>nd</sup> : Sont admis à concourir sous-réserve au concours externe des Ingénieurs d'Etudes n°15 BAP E " Ingénieur-e en ingénierie logicielle", les candidats dont les noms suivent :

<b>HALLAL</b>	Mohamed Abderrahmane	<b>KHALED</b>	Ramiz
---------------	-------------------------	---------------	-------

Fait à Paris, le 06 septembre 2024

Pour le Directeur du Département  
des Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de  
Développement des Ressources Humaines

  
Jean-Yves BARTHE